

CER GAMBERONI

A LA DISPOSITION DE LA CLIENTÈLE

A CONSULTER SUR PLACE

Merci de votre compréhension

L'équipe enseignante

CER
C'EST RÉUSSIR

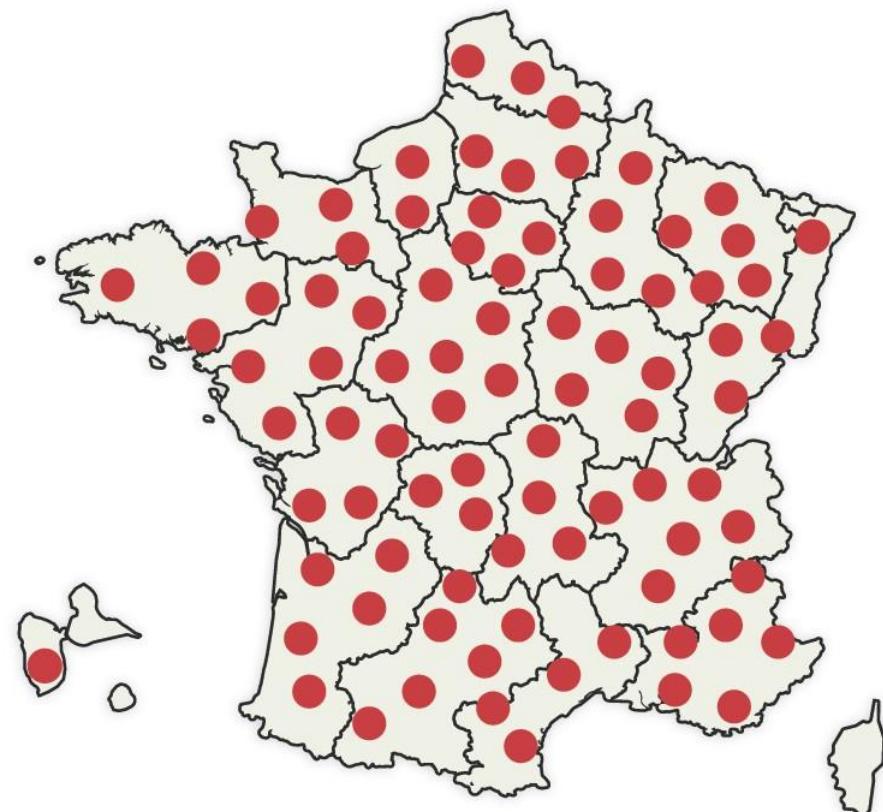
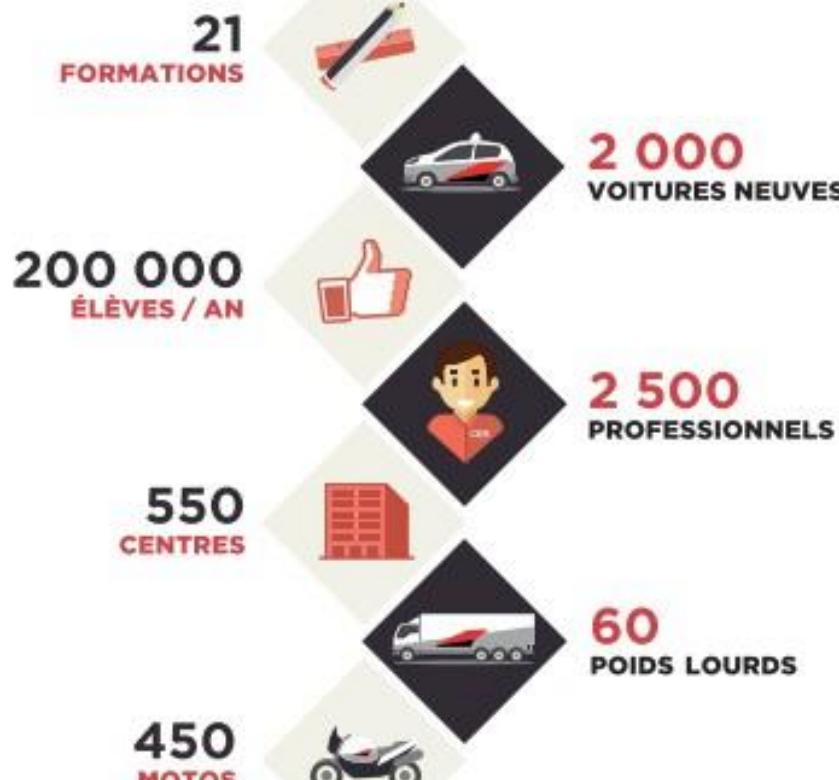
CER RÉSEAU

L'association des **Centres d'Education Routière**, forte de plus de **550** enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en **1983** et regroupant des professionnels dont le premier métier est de **former des futurs conducteurs**.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la **sécurité routière** de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des **chefs d'entreprise indépendants** qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



CER RÉSEAU



NOS FORMATIONS



PERMIS BOÎTE AUTOMATIQUE

LE B(78)

- Une formation de base de 15 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.



PERMIS B 18 ANS

VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule < 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque < 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

Filière TRADITIONNELLE

- Une formation de base de 20 heures minimum



Filière AAC

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- 1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

Filière CONDUITE SUPERVISÉE

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;

NOS FORMATIONS



PERMIS BE 18 ANS

- Remorque > à 750 kg
- Somme des PTAC > 4250 kg
- Avoir permis B
- Validité 15 ans

LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.



PERMIS B * 18 ANS

VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule < 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque < 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

Filière TRADITIONNELLE

- Une formation de base de 20 heures minimum



Filière AAC

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- 1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

Filière CONDUITE SUPERVISÉE

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;



PERMIS BOÎTE AUTOMATIQUE

LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

FORMATIONS PARTICULIERS



PERMIS AM 14 ANS

2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR

- Cylindrée ≤ 50 cm³
- Puissance ≤ 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



PERMIS A1 16 ANS

MOTOCYCLES 125 CM³ AVEC OU SANS SIDE-CAR OU TRICYCLES À MOTEUR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≤ 125 cm³
- Puissance ≤ 11 kW
- Tricycles puissance ≤ 15 kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION 7 HEURES

20 ANS

- Formation 7 heures
- + de 21 ans pour Tricycle puissance ≤ 15 kW
- Avoir le permis B depuis 2 ans



PERMIS A2 18 ANS

MOTOCYCLES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≥ 125 cm³
- Puissance ≤ 35 kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION A1 VERS A2

18 ANS

- Formation de 15 heures
- Cylindrée ≥ 125 cm³
- Puissance ≤ 35 kW
- Avoir le Permis A1



FORMATION PASSERELLE A2 VERS A

20 ANS

MOTOCYCLES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 7 heures
- Puissance ≥ 35 kW
- Tricycles puissance ≥ 15 kW
- Avoir le Permis A2 depuis 2 ans

NOTRE ÉQUIPE

CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Christelle GAMBERONI
Formations dispensées:
- Code
- Voiture
- RVP



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Christophe GAMBERONI
Formations dispensées:
- Code, RVP
- Voiture, moto, cyclo
- Remorques



ENJOY
DRIVING
*LE PLAISIR DE CONDUIRE

NOS ENSEIGNANTS

Armelle SIMON
Formations dispensées
- Code
- Voiture



Olivier BOMMERSBACH
Formations dispensées
- Voiture
- Cyclo, moto



Yvon ANDRET
Formations dispensées
- Code
- Voiture



GAMBETTI Peggy
Formations dispensées
- Code
- Voiture



Sandra MORITZ
Formations dispensées
- Code
- RVP



Rafaele PELINI
Formations dispensées
- Code
- Conduite



Zeinab RAKIDI
Formations dispensées
- Code
- Voiture



Gaël TRUSCH
Formations dispensées
- Code
- Voiture



NOTRE ÉQUIPE

CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Christelle GAMBERONI
Formations dispensées:
- Code
- Voiture
- RVP



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Christophe GAMBERONI
Formations dispensées:
- Code, RVP
- Voiture, moto, cyclo
- Remorques



NOS ENSEIGNANTS

Céline DOLLEN
Formations dispensées
- Code
- Voiture



Florian VELLINGER
Formations dispensées
- Code
- Voiture



ENJOY
DRIVING

*LE PLAISIR DE CONDUIRE

INFOS PRATIQUES FORMATIONS 2 ROUES

>> Formations dispensées



PERMIS AM



PERMIS A1



PERMIS A2



PERMIS A



Formation 7h



Notre école de conduite dispose d'une **piste** située à
CATTENOM, route du Port (Station de pompage).

Le point de RDV se fait toujours à l'école de conduite

Engagé dans une démarche qualité, le **CER GAMBERONI** met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de **4** élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe **3** élèves maximum lors des **cours de circulation**.

LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

Al'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées**.



LES ENJEUX DE LA FORMATION POST PERMIS AUTO

L'objectif de la formation post permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de **réflexion sur leurs comportements** au volant et **d'améliorer leur perception** et leur **analyse des risques des situations de conduite** au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

La formation est collective afin de permettre un **maximum d'échanges sur les expériences** de conduite **entre les conducteurs**.
Sa durée est limitée à une seule journée de 7heures.

La formation sera dispensée uniquement par les écoles de conduite détentrices d'un label « qualité », délivré par les services de l'État garantissant la qualité de sa formation.

Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du **volontariat**, verront en contrepartie leur **période probatoire réduite**, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points.
Ainsi, la période probatoire se verra réduite **de 3 à 2 ans pour les titulaires d'un permis B traditionnel et de 2 à 1 an et demi pour un novice qui aura suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC)** pour la catégorie B.



Qu'est-ce que la formation post-permis ?



Cette formation fait appel à votre autoréflexion et à l'analyse de votre perception des dangers de la route.

Avec l'aide de l'enseignant, des échanges vont se créer au sein du groupe : un questionnaire d'autoévaluation, des séquences vidéo de situations de conduite, des jeu de rôles et une histoire à écrire.

Seront également abordés une réflexion sur nos déplacements plus sûrs et plus citoyen par nos choix de mobilité responsables.

Enfin, vous vous engagez oralement vis-à-vis de vous-même et du groupe sur différentes thématiques abordées.



LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS MOTO



Au-delà du **plaisir de conduire**, le permis moto est peut-être pour vous une nécessité ou une simple envie.

Les conducteurs moto sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

Al'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées**.



LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS REMORQUE



Au-delà du **plaisir de conduire**, le permis remorque est peut-être pour vous une nécessité ou une simple envie.

Le permis remorque fait parti des permis de conduire les plus convoités par les professionnelles, mais de plus en plus pour les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

Al'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées**.





L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos. L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleur sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.



TOUT SAVOIR SUR **L'EXAMEN PRATIQUE** **DU PERMIS DE CONDUIRE**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser **une manœuvre**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.



L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

TOUT SAVOIR SUR **L'EXAMEN PRATIQUE** **DU PERMIS MOTO**

CRITÈRES D'ÉVALUATION

ÉPREUVE HORS CIRCULATION (durée : 17 min 30 sec)

L'objectif de l'épreuve est de vérifier vos connaissances, il comprend plusieurs exercices : test de connaissances, interrogation orale, exercice de maniabilité :

- **Vérification** du véhicule,
- **Un test de maniabilité** (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale),
- **Une interrogation** sur la réglementation et sur la signalisation spécifiques aux deux roues motorisées.

ÉPREUVE EN CIRCULATION (durée : 30 min en et hors agglomération)

Neuf domaines de compétences sont abordés :

- Utiliser les commandes,
- Vérification de l'équipement et de la moto
- Prendre l'information,
- Analyser et décider,
- Communiquer,
- Diriger son véhicule,
- Adapter son allure,
- Utiliser la chaussée,
- Maintenir les espaces de sécurité

L'épreuve en circulation n'est accessible que si le candidat a validé l'épreuve hors circulation.



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS REMORQUE BE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

ÉPREUVE HORS CIRCULATION (durée : 30 min)

L'objectif de l'épreuve est de vérifier vos connaissances, il comprend plusieurs exercices : test de connaissances, interrogation orale, exercice de maniabilité :

- **Vérification** du véhicule,
- **Un test de positionnement** du véhicule,
- **Un test d'attelage-dételage**
- **Une interrogation** sur la réglementation et sur la signalisation spécifiques remorque.

ÉPREUVE EN CIRCULATION (durée : 30 min sur des itinéraires variés)

Les compétences suivantes sont évaluées :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord,
- Autonomie et la conscience du risque,
- Connaître et utiliser les commandes,
- Prendre l'information,
- Adapter son allure aux circonstances,
- Appliquer la réglementation,
- Communiquer avec les autres usagers,
- Partager la chaussée,
- Maintenir des espaces de sécurité

L'épreuve en circulation n'est accessible que si le candidat à validé l'épreuve hors circulation.

TOUT SAVOIR SUR **L'ÉVALUATION DE DÉPART**

Durée :
Entre 45 min
et 1h00

LES **OBJECTIFS**

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE **MOYEN UTILISÉ**



SIMULATEUR

Evaluation réalisée sans formateur

LES **COMPÉTENCES** **EVALUÉES**

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.

TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
Entre 45 min
et 1h00

LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE _____ MOYEN UTILISÉ



VÉHICULE

Évaluation réalisée avec formateur
Evaluation en **situation réelle** où le formateur utilise une grille d'évaluation

LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.

TOUT SAVOIR SUR **L'ÉVALUATION DE DÉPART**

Durée :
45 min

LES **OBJECTIFS**

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE **MOYEN UTILISÉ**



VÉHICULE

Évaluation réalisée avec formateur
Evaluation en **situation réelle** où le formateur utilise une grille d'évaluation

LES **COMPÉTENCES** **EVALUÉES**

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.

TOUT SAVOIR SUR **L'ÉVALUATION DE DÉPART**

Durée :
45 min

LES **OBJECTIFS**

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE **MOYEN UTILISÉ**



VÉHICULE

Évaluation réalisée avec formateur
Evaluation en **situation réelle** où le formateur utilise une grille d'évaluation

LES **COMPÉTENCES** **EVALUÉES**

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans et demi !**

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

Une **évaluation** préalable
Une **formation théorique**
Un **examen théorique**
Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance

- Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

BON À SAVOIR





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir **l'accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi **l'examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir **l'accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

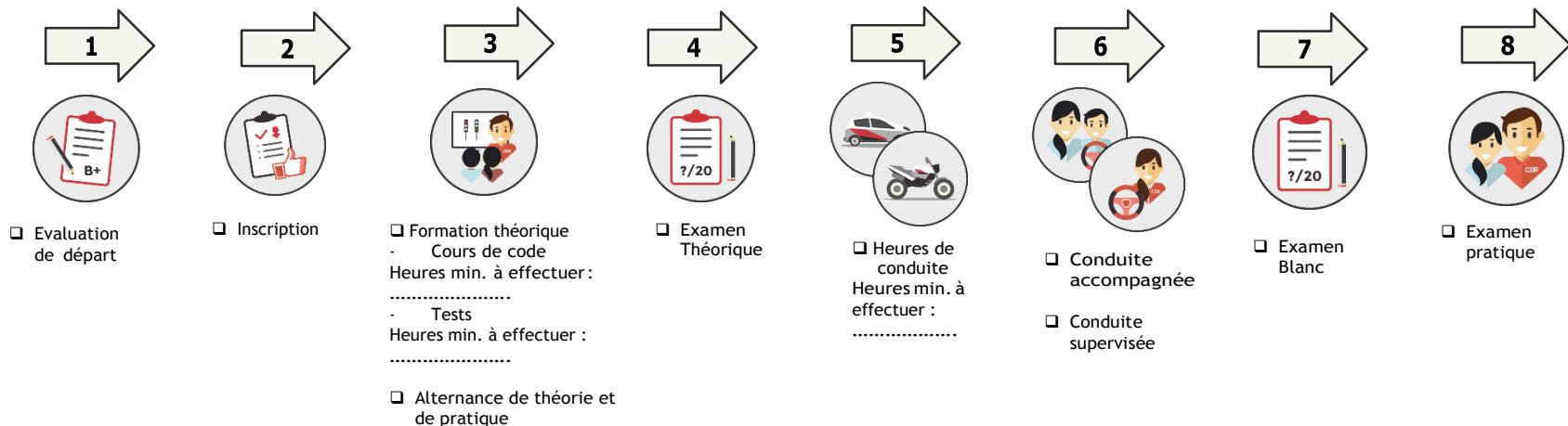
INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie par nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »



PARCOURS DE FORMATION



COURS OBLIGATOIRES

PARCOURS THÉORIQUE	PARCOURS PRATIQUE	
<p>La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant - via Internet (code en ligne CER) 	<p>Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en ville - en rase campagne - sur autoroute - de nuit 	<p>Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.</p> <p>THÈMES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'arrêt et le stationnement <input type="checkbox"/> Les croisements et les dépassements <input type="checkbox"/> La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire <input type="checkbox"/> L'éco-conduite <input type="checkbox"/> Les priorités <input type="checkbox"/> Les règles de circulation <input type="checkbox"/> La signalisation <input type="checkbox"/> Les comportements dans les tunnels <input type="checkbox"/> La visibilité <input type="checkbox"/> La prise de conscience des risques <input type="checkbox"/> Le respect des autres usagers - Le partage de l'espace public

CER GAMBERONI YUTZ

20, Avenue des Nations



HORAIRES DES COURS DE CODE



HORAIRES DES TESTS DE CODE



HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

LUN. 19h15 – 20h30

MAR. 18h30 – 19h45

JEU. 19h15 – 20h30

MAR.

MATIN
14h30 – 18h00

JEU.

APRÈS-MIDI
14h30 – 18h00

VEN.

14h30 – 18h00

LUN. 08h00 – 12h00

MAR. 08h00 – 12h00

MER. 08h00 – 12h00

JEU. 08h00 – 12h00

VEN. 08h00 – 12h00

SAM. 08h00 – 12h00

13h00 – 19h00

13h00 – 17h00

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction



**GARANTIES
FINANCIÈRES**

CONTACT

CER GAMBERONI

20, avenue des Nations

57970 YUTZ

cer.gamberoni@gmail.com

03.82.51.04.31

Nos horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 18h00

N° D'AGRÉMENT : E06 057 1004 0



